



# Information Subside tremplin

Un plus pour les chercheuses/ A plus for female researchers

## Public cible

Doctorantes avancées et toutes chercheuses avancées de la relève académique sous contrat à l'Université de Genève pendant la période de décharge/remplacement visée, toutes sources de rémunération confondues.

## Offre

Ce programme annuel offre aux chercheuses une période de disponibilité pour étoffer leur dossier scientifique: rédaction d'articles, projets de recherche, séjour scientifique dans une autre institution et la finalisation ou publication de la thèse.

Les modalités concrètes peuvent varier, il s'agit le plus souvent de décharger les bénéficiaires de leurs tâches d'enseignement, d'encadrement et/ou administratives dans de cadre de leur fonction. Selon les facultés et les profils, d'autres responsabilités peuvent faire l'objet d'un allègement temporaire, par exemple des charges cliniques en Faculté de médecine.

L'enveloppe salariale à disposition pour la mise en place de chaque décharge/remplacement est de 27'800.- charges comprises.

Pendant la période de décharge, chaque lauréate est soutenue par une professeure mentore inscrite dans les programmes égalité de l'UNIGE.

Dans ce cadre:

- un rendez-vous préparatoire avec le Service égalité & diversité (SED) et la mentore assignée a lieu afin de clarifier besoins et impératifs contractuels, sur invitation du SED ;
- trois rendez-vous au minimum avec la mentore sont fixés pendant la période ;
- la relation est cadrée à travers une Convention de mentorat qui engage la lauréate et la mentore ;
- une participation à l'évaluation en ligne est demandée en fin de programme.

## Critères de sélection

- les qualités scientifiques et pédagogiques;
- l'incidence de la décharge en tant qu'accélérateur de carrière ;
- la détermination à s'engager dans une carrière académique ;
- le fait de se trouver à une étape charnière de sa trajectoire professionnelle ;
- la volonté de se créer un réseau national et international, par exemple par un séjour de mobilité académique ;

Dans l'étude de ces critères, les conditions familiales de la candidate seront prises en considération.

## Dossier de candidature

Les dossiers de candidatures doivent parvenir à chaque présidente ou président des [Commissions égalité facultaires \(CEF\) selon la faculté d'appartenance](#) avant le délai imparti.

### Dans un seul PDF

- le formulaire en ligne dûment complété
- une lettre de motivation (maximum deux pages) incluant les buts de période de décharge, échéancier, impact sur la carrière
- un curriculum vitae complet avec la liste des publications
- deux lettres de recommandation académiques

## Processus de sélection

Le processus de sélection a lieu en trois temps.

1. Chaque Commission égalité facultaire réunit ses membres pour sélectionner les dossiers éligibles.

Le choix de la CEF ainsi que le classement des dossiers de candidature est transmis au SED sous forme de rapport. Le SED rassemble les dossiers reçus et organise la séance ad hoc

2. La Commission de sélection interfacultaire ad hoc se réunit afin de procéder à la sélection interfacultaire. La commission est composée :
  - des président-es de chaque Commission égalité facultaire UNIGE ;
  - de la directrice du SED ;
  - du ou de la chargée de projet du Subside tremplin au SED.

3. La sélection finale issue des travaux de cette commission ad hoc, est soumise au Recteur ou à la Rectrice pour validation.

Les lauréates du Subside tremplin sont informées par courrier par le SED, les personnes non-retenues sont informées par les président-es des CEF.

## Mise en place de la décharge/remplacement

L'engagement d'une personne pour le remplacement de la lauréate du subside, s'effectue par l'intermédiaire des personnes référentes au niveau hiérarchique et administratif des facultés, départements, centres ou instituts concernés. Le Service égalité & diversité (SED) est en charge du bon déroulement financier.